

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2026-58

SEANCE DU Mardi 08 septembre 2026

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 13
Présents pour le vote de cette délibération : 13
Procuration(s) : 1
Votants : 14
Date de la convocation : mardi 01 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 8 septembre à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Gaëtan PEYREBESSE, Audrey PENVEN GUYADER, Aurélien MONFORT-LEBORGNE, Laura SERANDOUR, Gérard TOSSER, Sébastien THEPOT, Isabelle CHESNIER, Mathieu MORVAN, Yuna TROADEC, Pierre-Yves DECAGNY, Solène TRIPOZ, Yvon LE SCRAIGNE, Philippe AUDRAIN.

Absent(s) : Karine DONCKERS, Hélène TOURNIER.

Procuration : Hélène TOURNIER à Audrey PENVEN GUYADER.

Secrétaire de Séance : Aurélien MONFORT.

N° d'ordre : 2026-58

OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les dispositions relatives aux emplois territoriaux ;

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal par délibération n°2024-038 du 09 avril 2024 ;

Considérant la vacance du poste de responsable des services techniques et E.R.P. à compter du 14 septembre 2026, et qu'il est prévu une affectation en interne sur ce poste ; que l'agent conservera le même grade que celui correspondant au poste précédemment occupé, à savoir le grade de technicien principal de 2ème classe ;

Considérant la vacance du poste de secrétaire général de mairie à compter du 14 septembre 2026, et qu'il est prévu une affectation en interne par un agent passant de la filière technique, grade de technicien ;

Considérant la nécessité de renforcer et d'adapter les effectifs des services techniques, il est proposé de créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial, à temps complet, afin de permettre le recrutement d'un agent technique territorial polyvalent ;

Considérant que, parallèlement à cette création de poste, l'évolution de l'organisation des services et des besoins de la collectivité permet de supprimer deux emplois d'adjoint technique principal de 1ère classe ;

Considérant que ces modifications permettent d'adapter le tableau des effectifs aux besoins actuels de la collectivité et de ramener l'effectif total de 15 à 14 agents ;

A compter de cette délibération, le tableau des effectifs titulaires et non titulaires de la collectivité sera composé comme suit :

ANCIENNE SITUATION 2024			NOUVELLE SITUATION 2026		
Filière administrative			Filière administrative		
Grade	NB	Cat	Grade	NB	Cat
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	2	B	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	2	B
Adjoint admin. principal 1 ^{ère} classe	2	C	Adjoint admin. principal 1 ^{ère} classe	2	C
Adjoint administratif	1	C	Adjoint administratif	1	C
Filière technique			Filière technique		
Technicien	1	B	Technicien	1	B
Agent de maîtrise principal	1	C	Agent de maîtrise principal	1	C
Adjoint Technique principal 1 ^{ère} classe	4	C	Adjoint Technique principal 1 ^{ère} classe	4	C
Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	2	C	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	1	C
Adjoint Technique	1	C	Adjoint Technique	2	C
Filière Médico-sociale			Filière Médico-sociale		
ATSEM Principale 1 ^{ère} classe	1	C	ATSEM Principale 1 ^{ère} classe	1	C

Soit au total : 15 agents

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vote pour :	14
Vote contre :	0
Abstention :	0

APPROUVE la modification du tableau des effectifs

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 22/07/2026

Pour extrait conforme,
Le Maire
M. Gaëtan REBESSE